



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17/07/2026

Santé des végétaux

Nématode du pin : renforcement des mesures suite à de nouvelles détections sur le territoire national

Détection d'un arbre contaminé dans les Pyrénées-Atlantiques

Dans le cadre de la surveillance officielle menée par les services régionaux en charge de la protection des végétaux, le laboratoire national de référence de l'Anses a confirmé le 16 juillet 2026 la présence du nematode du pin sur un arbre symptomatique situé sur le territoire de la commune de Lescar, dans les Pyrénées-Atlantiques.

Cette détection, localisée à 60 km à l'est de la zone délimitée autour [du foyer identifié en novembre 2025](#), conduit à l'établissement d'une nouvelle zone délimitée par arrêté préfectoral. Il permettra la mise en œuvre des mesures de lutte dans la zone de proximité immédiate du foyer, ainsi que dans la zone tampon qui l'entoure, conformément à la réglementation européenne.

Détection d'insectes vecteurs : la vigilance reste de mise

Par ailleurs, la présence du nematode du pin a également été détectée par piégeage sur des insectes vecteurs :

- le 1^{er} juillet 2026 dans la commune de Saubion (Landes, dans la zone délimitée autour du premier foyer)
- le 16 juillet 2026 dans la commune d'Orthevielle (Landes, dans la zone délimitée également)
- et le 9 juillet 2026 à proximité d'Orléans (Centre-Val de Loire).

Ces interceptions sur des vecteurs et non directement dans des arbres ne constituent pas de nouveaux foyers. Elles n'entraînent donc pas de modification du zonage actuel et ne remettent pas en cause à ce stade l'objectif d'éradication de cet organisme nuisible réglementé.

Des opérations complémentaires de surveillance officielle ont d'ores et déjà été entreprises et vont se

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

poursuivre dans les semaines à venir afin de mieux caractériser la situation phytosanitaire autour de ces interceptions.

Le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est un ver microscopique très dangereux pour les arbres résineux, en particulier les pins (*Pinus* spp.). Transmis d'arbre en arbre par un insecte vecteur appartenant au genre *Monochamus*, le nématode du pin provoque le flétrissement, voire la mort de l'arbre en quelques semaines. Compte tenu de sa nuisibilité importante, il est classé en tant qu'organisme de quarantaine prioritaire au niveau de l'Union européenne, avec une obligation de surveillance et de lutte.